



Les Vieilles Mécaniques des Cottes d'Émeraude

7^{ème} BOURSE d'ÉCHANGE de PLOUBALAY

DIMANCHE 17 JUILLET 2022

REGLEMENT

- L'entrée est gratuite pour les visiteurs
- La vente de produits consommables et de tout produit neuf est interdite
- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration quelqu'en soit la nature
- Aucun emplacement ne pourra être réservé sans retour de la fiche d'inscription dûment remplie et de l'encaissement du règlement. La location des emplacements est fixée à 3 € le Ml.
- En aucun cas la somme versée pour l'inscription ne sera remboursée
- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand de 8h30 à 17h30 et à quitter les lieux avant 19h30, en outre il devra laisser son emplacement nettoyé et débarrassé de tout déchet.
- L'ouverture des emplacements débutera à 7h.
- Les emplacements concernant la vente de pièces d'occasion mécaniques et relatives aux véhicules anciens et de collection auront le choix de leur emplacement selon les ordres d'arrivée.
- Le véhicule sera garé à l'extérieur sauf pour les emplacements égal ou supérieur à 5 mètres.
- Le bénéficiaire s'engage à présenter sa pièce d'identité et pour les professionnels d'un justificatif d'inscription au registre du commerce ou chambre des métiers.
- L'organisateur ne fournit aucune table et chaise . (sauf selon la disponibilité à l'intérieur de la salle) D'autre part, Il est conseillé de se munir d'un parasol.
- En cas d'intempérie l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation ,dans ce cas extrême aucun remboursement ne sera consentis.
- L'organisateur rappelle aux particuliers que le travail dissimulé est un délit selon l'art.L 324-9 du code du travail et qu'il peut-être puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende selon l'art. L 362-3 .

Nom :

Prénom :

Date :

signature précédée de la mention « lu et approuvé »